

LE CHÔMAGE

LE chômage est certes l'un des problèmes économiques dont la solution pratique offre le plus de difficultés. Gouvernants, industriels, sociologues emploient leur sagacité, leur énergie et leur dévouement à trouver un meilleur équilibre aux activités du travail sans trop y réussir. C'est que le chômage des travailleurs est intimement relié à la production et que celle-ci, sous l'influence de la grande loi de l'offre et de la demande, subit des fluctuations constantes, des diminutions et des accroissements souvent imprévus.

La solution du problème du chômage ne peut donc se trouver que dans l'étude et la réglementation de la production. Et par production, il ne faut pas entendre seulement la production industrielle, mais aussi et surtout la production agricole. Il faut que la production industrielle et la production agricole s'harmonisent et se balancent, sinon dans un même pays, à tout le moins dans les différents pays civilisés entretenant entre eux des rapports commerciaux. La production agricole est plus importante à certains égards que la production industrielle et tout pays agriculteur qui subordonne la première à la deuxième est dans une situation fautive. Un peuple doit donc tendre à mettre au premier rang sa production agricole et à y diriger toute la main-d'œuvre compétente possible. Si l'industrie offre dans ses développements l'apparence de la force et de la prospérité, si elle donne le confort et le bien-être aux citoyens, elle est par ailleurs une menace pour un peuple qui, par la nature et l'étendue de son territoire, devrait travailler à faire progresser son agriculture, à diriger ses fils vers le sol, soit en conservant le patrimoine des aïeux, soit

en ouvrant dans la forêt vierge des terres nouvelles. C'est bien le cas de notre pays et en particulier de notre province.

Tous nos hommes bien pensants ne s'accordent-ils pas à dire que le Québec perd beaucoup de son attachement au sol et que le miroitement de la vie facile dans nos villes arrache à la terre des milliers de bras dont elle a besoin. Si nous continuons de rompre l'harmonie qui doit exister entre notre production industrielle et notre production agricole, la richesse apparente de notre province pourra devenir considérable, c'est-à-dire les placements industriels des capitalistes étrangers pourront prendre des proportions immenses, le nombre des usines aux longues cheminées noircies pourra s'accroître, les capitalistes et les millionnaires profiteront et feront souche, mais notre peuple — la race autrement dit — perdra sa vigueur, sa liberté, son bonheur. Elle connaîtra dans ses enfants, les abrutissants travaux de l'usine, l'incertitude du lendemain, elle subira le chômage, la plaie la plus hideuse de nos villes ouvrières, celle qui est la cause des découragements de tant de pères de famille, des pleurs de tant de mères tendres et zélées, des privations et des souffrances de milliers de petits enfants.

Il est à souhaiter que notre ministère d'agriculture et notre ministère de la colonisation comprennent la grandeur et l'importance de leur rôle et qu'ils conservent à la race le patrimoine qui a fait sa force dans le passé. Nous n'avons pas l'intention de prêcher nos gouvernants: nous voulons simplement étudier les causes du chômage et les remèdes susceptibles d'en atténuer les effets, faire connaître sous son vrai jour la vie des ouvriers de ville, nous enquêter si leur bonheur est si grand qu'on le dit et si la situation de nos cultivateurs le cède tant à celle de nos citoyens de la classe laborieuse.

LE CHÔMAGE AU CANADA. — SON ÉTENDUE

Le Canada, malgré sa jeunesse et sa réputation de prospérité, connaît le chômage. Il n'y a qu'à observer quelque peu la vie industrielle de nos grandes villes pour s'en convaincre. La situation certes n'est pas aussi difficile chez nous qu'en Angleterre, où le nombre des chômeurs atteint le million et demi, mais, étant donné le fort pourcentage de notre population affectée à l'agriculture (plus de 50%) et la richesse de notre pays en matières premières, nous devons admettre que notre classe ouvrière a le droit de se dire déçue dans son attente et dans ses calculs et qu'elle peut presser les pouvoirs publics et nos manufacturiers de remédier aux dépressions industrielles profondes qu'il faut bien constater.

Les travailleurs de nos grandes villes ont connu au cours des hivers de 1920 à 1923, je ne dirai pas des heures sombres, mais des semaines et des mois noirs... On se rappelle qu'à Montréal seulement, il était d'admission courante que 30,000 chômeurs battaient le pavé. Qui n'a pas encore devant les yeux ces longues théories de sans-travail qui attendaient la soupe aux portes de nos communautés religieuses et de nos institutions de secours ?

Allons aux faits. Consultons les statistiques fédérales depuis 1915.¹ Nous n'avons pas à remonter à des dates antérieures. Il faut bien avouer en effet que nos maux économiques sont venus avec la grande guerre.

¹ Voir *La Gazette du travail*, mars 1921, page 441.

Voici maintenant, pour janvier 1921, alors que le pourcentage général du chômage était de 13.07 pour le Canada, le pourcentage du chômage par groupe d'industries.

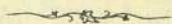
Industrie manufacturière et mécanique	14.67
Métaux, machines et moyens de transport	21.84
Alimentation, tabac et liqueurs	21.12
Textiles, tapis et cordages	5.59
Habillement	21.03
Pulpe, papier et fibre	7.32
Impression, publication	3.86
Bois et meubles	14.42
Cuir, chaussures et caoutchouc	14.14
Soufflage de bouteilles en verre	7.73
Bijoutiers	27.78
Transport	7.98
Chemin de fer à vapeur	6.02
Tramways	2.03
Navigation	55.70
Charretiers	4.34
Mines	1.52
Bâtiment et construction	30.77
Emploi public	5.02
Pêche	70.52
Chantiers et scieries	9.79
Divers	4.73
Toutes les occupations	13.07

Ces statistiques ne révèlent pas la situation sous son vrai jour. Elles proviennent, comme nous l'avons dit, de la compilation des rapports des unions ouvrières. Or, ces rapports sont faits avec plus ou moins de soin. Ce qui plus est, les statistiques compilées par les unions ouvrières ne couvrent tout au plus que 300,000 syndiqués, alors que les ouvriers et ouvrières du Canada sont au nombre de 1,500,000.

Nous pouvons croire avec raison que le pourcentage du chômage au cours de l'hiver 1920-21 atteignait 25.0.

Nous voyons qu'en novembre 1923 le pourcentage du chômage était de 4.6. D'après nous, il atteignait certainement 8.0. Au début de janvier 1924, le nombre-index du chômage est assurément à 10.0, quels que soient les rapports des unions ouvrières.

Le chômage existe donc à l'état permanent. Il est faible durant les mois d'été pour devenir très aigu au cours de l'hiver.



LES CAUSES DU CHÔMAGE

CAUSES GÉNÉRALES

Les causes du chômage sont générales ou particulières; elles sont générales en ce sens qu'elles peuvent affecter toutes les industries et le commerce en général, telles que les guerres, les crises financières, la concurrence, etc.; elles sont particulières en ce sens qu'elles peuvent agir seulement sur une industrie ou qu'elles peuvent faire sentir leurs effets à un temps déterminé.

La grande guerre et surtout les tractations incertaines de la politique internationale d'après-guerre ont été une cause universelle de chômage. Des millions de travailleurs, redisons-le après tant d'autres, avaient quitté l'industrie et l'agriculture pour s'engager dans les luttes fratricides des pays d'Europe. Cette cessation de la production par des millions de bras créa une demande immense de main-d'œuvre dans les pays en guerre comme dans les pays en paix, qui devaient non seulement concentrer une activité puissante dans la production des engins de guerre, mais qui devaient aussi suppléer à l'oisiveté relative des combattants et répondre aux besoins généraux du commerce et de l'industrie. Ce fut une période de prospérité sans nom. Patrons et travailleurs

faisaient des affaires d'or. La loi de l'offre et de la demande fit sentir son jeu brutal et l'équilibre économique fut ébranlé.

La guerre eut sa fin et la période de surproduction eut également sa fin. A mesure que les usines à munitions fermaient leurs portes, que les armées démobilisaient et que l'industrie reprenait dans les pays belligérants ses activités d'avant-guerre, la situation économique des pays qui, comme le Canada et les États-Unis, avaient bénéficié de l'inactivité de l'Europe, devint rapidement mauvaise. Le chômage fit son apparition.

La lenteur des politiques d'Europe à trouver une solution au problème des réparations, a aggravé la situation. L'invasion de la Ruhr — que nous n'avons pas l'intention de discuter ici — a jeté l'Allemagne dans une situation financière inextricable. La France, déçue dans son attente, est victime d'embarras considérables. Ce malaise général de l'Europe est cause que les monnaies des différents pays qui la composent ont subi une dépréciation imprévue. L'avalissement sans cesse croissant du papier-monnaie européen a réduit à néant la puissance d'achat de ces contrées, et a fait perdre à l'Amérique des clients de grosse importance. L'agriculture elle-même y a souffert. L'Ouest américain ne se plaint-il pas actuellement que la culture ne paie pas, et que sa grande production ne peut s'écouler? L'Ouest canadien n'est-il pas un peu dans la même situation? Et notre industrie souffre surtout de cet effondrement des changes étrangers. Il y a impossibilité actuellement pour nos industriels de prendre à profit des commandes sur le marché européen. Bien plus, les industriels d'Europe peuvent concurrencer avec avantage, malgré les droits imposés, avec nos fabricants canadiens. Nous avons été témoin récemment qu'une fonderie de

France, malgré les dépenses de transport et les droits, avait été capable de soumissionner à 10 pour cent de rabais contre une fonderie canadienne sur un contrat de 2,000 tonnes de tuyaux de fonte. Il a fallu que la maison canadienne diminue un prix déjà bas, pour obtenir le contrat. Et cette concurrence se fait dans l'imprimerie, dans la chaussure, dans les cotonnades, dans le vêtement, les tissus de luxe, etc... Les échanges commerciaux entre différents pays sont excellents, mais nous voulons faire toucher du doigt une des raisons du chômage de nos industries. Avant la guerre, la situation était certes moins difficile. Le papier-monnaie d'Europe avait plein cours chez nous; le rabais sur ce point était donc supprimé. Le seul avantage que nous avons maintenant est l'abondance de la matière première qui manque beaucoup à des pays comme l'Angleterre et la France.

L'industriel européen paie par ailleurs un salaire inférieur à ses ouvriers, en comparaison de celui qui a cours aux États-Unis et au Canada.

Il sera certes intéressant de lire ces quelques renseignements puisés au Ministère du travail britannique, sur le cours des salaires payés en Angleterre dans certaines industries et sur la capacité d'achat (vraie base du salaire) des salaires européens par rapport à ceux qui sont payés en Amérique. L'information est récente: elle date du mois d'octobre.

Voici ces taux par industrie. Nous donnons les taux au 1er octobre 1922 et au 1er octobre 1923. On notera une baisse marquée pour 1923.

Métiers de la construction:	1er oct. 1922	1er oct. 1923
	Pence	
Briquetiers (par heure)	19.7	18.8
Charpentiers »	19.7	18.8
Plâtriers »	19.8	18.9

	1er oct. 1922	1er oct. 1923
	Shellings et Pence	
Construction de navires:		
Machinistes (par semaine)	58.7	48.7
Charpentiers »	60.5	50.5
Poseurs de plaques »	57.7	47.7
Riveteurs . »	55	55
Imprimerie:		
Compositeurs à la main (par semaine)	80.6	73.9
Relieurs »	80.11	73.4
Fabriques de meubles:		
Meublier et ébéniste (par semaine) ...	77.11	72.6
Remboureurs »	77.8	72.5

Ces taux de salaires évidemment sont plus élevés que ceux d'avant-guerre: dans la construction de maisons, de 90%; dans la construction des navires, de 18 à 20%; dans l'imprimerie, de 107 à 117%; dans l'industrie de meubles, de 82 à 87%.

Ce qui est plus intéressant, c'est de connaître le pouvoir d'achat de ces salaires, de ceux des principaux pays d'Europe et des nôtres.

En prenant une base de 100 pour les salaires payés à Londres, on voit que la valeur d'achat des salaires moyens à Bruxelles est de 57; à Christiania (Norvège), 94; à Madrid (Espagne), 66; à Paris (France), 86; à Prague (Tchéco-Slovaquie), 77; à Stockholm (Suède), 88; à Amsterdam (Hollande), 100.

En se servant de la même base d'appréciation du salaire l'on voit que le nombre-indice pour les États-Unis et le Canada est d'à peu près 183. C'est dire que le pouvoir d'achat du travailleur est deux fois plus considérable en Amérique qu'en Europe et c'est heureux pour nos ouvriers. Mais c'est dire aussi — et c'est le point qui nous intéresse — que l'industriel européen peut rivaliser avec avantage avec l'industriel canadien ou

américain sur les marchés asiatiques, sud-africains et même sur notre propre marché, en ce qui regarde le prix de la main-d'œuvre.

Un manufacturier de chaussures nous disait récemment que la chaussure anglaise faisait à la chaussure canadienne une concurrence très forte et cela en dépit d'un droit de protection de près de 20%. Cette concurrence anglaise s'alimente des salaires très bas payés aux ouvriers anglais, de la dépréciation de la livre sterling et des grandes facilités pour les Anglais d'obtenir à bon compte sur les marchés asiatiques les cuirs fins servant à la fabrication des chaussures de luxe. La concurrence anglaise est même plus forte à certains égards que la concurrence américaine sur ce point. Le tarif de protection contre les chaussures américaines est de 35% environ; leur dollar fait prime sur le marché canadien; la main-d'œuvre y est bien payée; l'industrie canadienne est donc suffisamment protégée.

Un autre fait. L'industrie textile traverse actuellement une phase difficile. Les ouvriers chôment le tiers du temps normal. D'ordinaire, la semaine de travail y est de cinquante-cinq heures; aujourd'hui, elle est réduite à quarante heures. Les salaires dans cette industrie étant infimes, les travailleurs éprouvent du fait de cette réduction des heures de travail un grave inconvénient d'ordre financier. Pourquoi cette inactivité dans une des industries qui n'a presque jamais connu le chômage? Concurrence anglaise, voilà la réponse. A la nouvelle de cette alarmante réduction du travail pour nos syndiqués de l'industrie textile, nous sommes allés rencontrer un officier supérieur d'une de nos grandes filatures pour discuter des meilleurs remèdes à la situation. Cet officier nous a répondu que trois causes de chômage agissaient sur l'industrie textile: a) la différence des salaires payés en Angleterre et ceux payés au Canada (50 pour cent);

b) les trop gros profits des marchands de gros et des détaillants; c) un tarif de protection trop peu élevé contre les cotonnades anglaises. Une quatrième raison qu'il ne nous donna pas, c'est sans doute les profits outrés des manufacturiers de cotonnades eux-mêmes.

Le point intéressant en l'occurrence est la faiblesse du tarif de protection contre le coton de fabrication anglaise; il est de 16 à 19 pour cent selon les qualités des tissus. Il faudrait qu'il fût au moins de 25 pour cent. Durant les deux derniers mois de l'année 1923, toujours d'après mon interlocuteur, il s'est importé d'Angleterre des cotonnades en telle quantité que leur fabrication au Canada aurait tenu occupées dix usines de grande production pendant une année complète. Nos hommes politiques, qui se proclament les amis de l'ouvrier, voudront bien ne pas trop donner tête-baissée dans les propositions fraternelles de préférence tarifaire de la part de l'Angleterre. L'Angleterre est libre-échangiste par intérêt. Soyons protectionnistes par intérêt également.

Que dire de la concurrence américaine sur le marché canadien? Elle est d'une grande influence sur le chômage de certaines de nos industries. Tout article de fabrication américaine (ou anglaise) placé et vendu sur le marché canadien est une diminution de profit pour nos industriels, une suppression de salaire pour l'ouvrier canadien, une cause infime mais vraie de chômage.

Nos voisins font de la grande production industrielle. En fabriquant sur une haute échelle, ils diminuent le coût de la production; les frais d'administration restent pratiquement les mêmes, et les achats de matière première se font à meilleur compte. Les modes en général aux États-Unis sont en avant de plusieurs mois par rapport au Canada. Ce phénomène permet aux manufacturiers américains de placer sur le marché canadien des articles un peu démodés dans leur pays; il leur est

facile de vendre à meilleur marché et même de vendre à prix coûtant, quand il y a nécessité d'écouler une balance de surproduction.

La concurrence étrangère est donc une cause importante du chômage dans nos industries; il est urgent d'en tenir compte lorsqu'on veut analyser les causes du chômage et la situation économique de nos ouvriers.

Des économistes avisés attribuent avec raison aux spéculations exagérées de la Bourse, les crises de chômage dans plusieurs industries. Des financiers, monteurs de grands coups, provoquent la suspension de la production afin d'activer la demande en créant la rareté des objets manufacturés; cette rareté du produit se traduit par une augmentation de son prix de vente et en définitive par un accroissement probable des bénéfices de la Compagnie, dont les actions sont alors cotées avantageusement à la Bourse. Les écumeurs de la haute finance écoulent à bon prix leurs actions et se soucient peu des réactions vers la baisse; le coup de bourse est fait et que leur importe que des milliers d'ouvriers, pour cela, aient perdu des semaines de travail et vécu dans la gêne!

La spéculation américaine sur les matières premières paralyse surtout la production canadienne de certaines industries: textiles, sucres, caoutchouc, etc. Nos fabricants attendent la baisse du produit brut, retardent leurs achats et diminuent leur production. Les ouvriers, durant ce temps, chôment ou travaillent à temps réduit.

La spéculation se manifeste dans tous les domaines. L'avilissement des changes étrangers n'est-il pas dû en partie aux spéculations lucratives des gros bonnets de la finance? Cette plaie de notre système économique, remplace sans doute la plaie de l'usure si fortement combattue au moyen-âge.

On peut donner aussi comme cause de la tranquillité de l'industrie, la diminution du pouvoir d'achat des

classes ouvrière ou agricole qui forment l'immense majorité de la population. Le pouvoir d'achat des travailleurs de toutes catégories est en fonction du salaire ou du revenu qu'ils ont. S'il n'y a pas de travail et si le salarié est mal rémunéré, si le cultivateur ne peut vendre ses produits ou les écoule à sacrifice, l'activité du commerce diminuera; par ricochet, la production de nos usines devra s'atténuer. La diminution de la production signifie à son tour plus de chômage. On a là une série de causes et d'effets qui s'enchaînent et qui forment dans le monde économique un cercle vicieux. Ce qu'il y a de certain c'est que si le travailleur n'achète pas, le commerce et l'industrie se ralentissent et il faut que d'autres causes extérieures, telles la réception de commandes de l'étranger ou l'accumulation de la production, viennent apporter une amélioration à la situation.

Est-il opportun de relever comme cause du chômage le manque de réglementation de la production? Il est certain que si les industriels et les capitalistes faisaient une étude plus approfondie de la situation avant de placer des capitaux dans telle ou telle industrie, s'ils proportionnaient la production aux exigences du marché, s'ils la distribuaient tout le cours de l'année au lieu de la concentrer sur deux ou trois époques précises, si surtout les consommateurs faisaient leurs achats non plus à temps fixe comme au Jour de l'An et à Pâques, mais bien tout le long de l'année, l'industrie et le commerce prendraient une activité uniforme, sans dépression ni subit accroissement: la résultante serait que les activités de la production seraient mieux réglementées et qu'on connaîtrait moins la crise de la main-d'œuvre qui manque ou la crise de la main d'œuvre qui chôme. Mais la grande loi économique de l'offre et de la demande, les caprices des hommes et des choses font que cette réglementation ne peut que difficilement se faire.

CAUSES PARTICULIÈRES DU CHÔMAGE

Nous avons indiqué quelques-unes des causes générales du chômage: il y en a de particulières à une industrie.

Nous voyons que telle industrie est prospère quand telle autre est dans le marasme. L'industrie de la construction a été excellente au cours de l'été et de l'automne 1923; au contraire, l'industrie de l'imprimerie a subi une crise très dure. Il y a des causes à cela. Le manque de logements, les nécessités de nouveaux bureaux ou de magasins pour la finance et le commerce, l'agrandissement de nos villes et l'accroissement de la population ont fait que dans notre province et dans tout le Canada, l'activité dans les métiers de la construction a été très forte.

Dans l'industrie de l'imprimerie, du moins à Montréal, la situation n'a guère été bonne. Cela dépend certes pour une bonne part des difficultés financières qu'ont éprouvées les grandes maisons de commerce et d'industrie. Les impressions de catalogues ont diminué de beaucoup. Telle maison de commerce fait une publicité moins forte, etc... La grève des typographes internationaux pour l'obtention de la semaine de travail de quarante-quatre heures a considérablement nui à l'imprimerie. Le manque de main-d'œuvre a forcé les maîtres-imprimeurs à refuser des contrats d'impression alléchants en 1921-22. Les clients ont placé leurs commandes d'impression aux États-Unis ou ils ont décidé de réduire à sa plus simple expression le budget de leurs impressions: la feuille volante, le pliant ont pris la place du catalogue volumineux. Les résultats étant souvent sensiblement les mêmes au point de vue publicité, ces clients ont continué l'économie sur l'impression. Les ouvriers-

imprimeurs se sont donc nui considérablement dans cette grève; un grand nombre d'entre eux ont dû quitter Montréal pour les centres américains ou changer d'occupation; la difficulté pour eux se trouve doublée du fait qu'un grand nombre de nouveaux apprentis ont été formés qui prennent la place des vieux ouvriers. Et la situation ne s'améliorera guère avant plusieurs années.

L'industrie métallurgique a perdu 25% de son activité depuis la fin de la guerre. Les ouvriers-machinistes et travailleurs en fer ne sont plus recherchés. Cette industrie doit compter avec les commandes de l'étranger: elle ne peut guère s'y fier avec la crise du change et la situation difficile des pays d'Europe et d'Asie. Les ateliers de chemins de fer ne travaillent donc qu'à temps court et avec un personnel réduit. Seul, le marché canadien est à leur portée. Le Pacifique Canadien fait son propre travail; les Chemins de fer nationaux de même. Quant aux compagnies privées, telles que la Canadian Car & Foundry, elles doivent compter sur les commandes de nos deux réseaux dans le cas où ceux-ci jugent qu'il y aura économie sur le prix de revient.

L'industrie de la confection est celle qui semble avoir le moins à se plaindre. L'industrie des cuirs, tannerie, fabriques de chaussures, sellerie a traversé une crise difficile dont elle n'est pas encore remise. Il y a beaucoup de chômage à Montréal parmi les travailleurs de cette catégorie. Les industries de l'habillement et de la chaussure sont saisonnières. La production suit la demande du marché. Les commandes se remplissent quelques mois avant les fêtes de Noël, du Jour de l'An et de Pâques.

L'industrie des transports est moins soumise aux fluctuations dangereuses pour l'ouvrier que les autres. Il faut conclure que les employés de chemin de fer, des

tramways sont privilégiés en ce qui regarde la permanence du travail.

Les journaliers et manœuvres suivent souvent les métiers de la construction dans leurs activités. Ils passent leurs mois d'hiver à travailler au service de la ville ou dans les chantiers; beaucoup d'hommes de métier au reste sont souvent dans l'obligation, pour subvenir aux besoins de leur famille, d'accepter ce genre de travail, lorsque leur habileté technique ne peut trouver d'emploi lucratif. Les journaliers d'usine ou la main-d'œuvre inexperte ont plus ou moins de travail selon que l'industrie est active ou tranquille. Par journaliers d'usine, on entend les journaliers employés dans les ateliers de chemin de fer, dans la métallurgie en général, dans les fabriques de verre, de peintures, dans les raffineries, etc. Cette catégorie de travailleurs a en général un emploi permanent. Le chômage ne s'y rencontre que dans les grandes dépressions industrielles.

L'industrie textile emploie dans la province près de 15,000 ouvriers et ouvrières, qui ne connaissent pratiquement pas le chômage. ¹ Les deux-tiers de la main-d'œuvre sont des femmes, des filles et des garçons. Les heures de travail sont longues et peu rémunérées proportionnellement aux autres industries. Les gareurs de métier, qui sont des machinistes de 5 à 25 ans d'expérience et qui font un travail fort difficile n'ont que 47½ sous de l'heure. Quant aux salaires des filles et des garçons, il gravite autour de \$15.00. On verra par exception les fileuses expertes travaillant à la pièce atteindre un salaire de \$25.00 par semaine. La semaine de travail y est de cinquante-cinq heures.

Nous nous en voudrions d'omettre dans ces notes les employés de magasin et de bureau qui sont après tout

1. Il faut faire exception pour cette année où la concurrence anglaise a forcé nos manufactures à réduire de 33¼% la durée du travail.

des salariés. Leur situation, au point de vue permanence de travail, est excellente; il va de soi que si le commerce est tranquille, on opère dans les grands établissements de fortes réductions du personnel. Le salaire est sensiblement inférieur en général à celui que l'on paie aux travailleurs de métier; il ne dépasse guère en moyenne \$25.00 par semaine, pour les hommes susceptibles d'être chefs de famille.

Dans de nombreux magasins et manufactures, hélas! le salaire de la jeune employée est à peine suffisant pour lui permettre de payer sa chambre et sa pension: ce salaire infime décourage la jeune fille dont les parents sont trop pauvres pour l'aider et l'achemine vers le vice parfois lucratif. Les propriétaires de magasins et les employeurs en général devraient se faire un devoir rigoureux d'étudier la position d'une jeune fille, ses besoins financiers, le degré de support qu'elle reçoit de sa famille, avant de lui imposer un salaire de famine; plusieurs sont indirectement coupables de bien des faiblesses provoquées chez leurs employées par le goût même modéré de se vêtir convenablement, ou par la faim tout court. Comment une jeune fille peut-elle vivre honnêtement avec un salaire de \$8.00 ou \$9.00 par semaine, quand il lui en coûte \$7.00 ou \$8.00 pour solder sa pension hebdomadaire?

Il serait peut-être fastidieux de pousser plus loin une enquête minutieuse sur la situation d'autres catégories de travailleurs. Nous avons voulu simplement donner quelques renseignements forcément raccourcis sur le chômage et l'activité des industries les plus importantes de nos villes. Il en découle que le chômage sous l'influence des causes générales et particulières que nous avons signalées, atteint un grand nombre d'ouvriers qui, en raison de leurs modestes revenus, auraient besoin pour le moins d'un travail constant.

LES INDUSTRIES SAISONNIÈRES

On nous permettra de revenir sur une cause particulière de chômage pour beaucoup d'ouvriers: le caractère saisonnier de certaines industries, par exemple, celle de la construction, du vêtement et de la chaussure. Nous touchons en même temps à une cause générale de chômage que nous avons indiquée plus haut: le manque de réglementation de la production.

Le cas de l'industrie de la construction est intéressant. L'activité de cette industrie se concentre dans la période d'avril à novembre. De décembre à avril, le chômage est général. En veut-on la preuve basée sur la statistique des permis de construction? On devra remarquer que l'accord des permis de construction précède de plusieurs semaines le commencement des travaux. Nous donnons les chiffres pour la ville de Montréal seulement:

	1922	1923
Janvier	\$ 216.460	\$ 477.475
Février	561.100	323.435
Mars	935.713	1.999,200
Avril	2,038,834	6,913,572
Mai	2,831,690	3,524,825
Juin	2,558,977	2,230,820
Juillet	2,291,190	1,619,370
Août	2,080,270	1,839,367
Septembre	2,210,167	2,438,080
Octobre	1,720,875	2,116,180
Novembre	1,675,370	1,862,214
Décembre	2,011,940	1,770,025

On voit donc que le montant des permis de construction des trois premiers mois de l'année n'atteint en importance que le quart de celui des permis accordés en avril, mai et juin. Les activités de fin d'année sem-

blent assez bonnes, mais on y constate une forte diminution par rapport aux mois précédents.

Ces chiffres nous indiquent que l'industrie de la construction fait chômer ses ouvriers surtout durant les premiers mois de l'année. Il convient de mentionner toutefois que le travail de finition de nombreux édifices se fait au cours de l'hiver; c'est heureux, car le travail de finition procure aux ouvriers compétents un emploi plus constant.

C'est donc un fait admis que les ouvriers de la construction chôment quatre ou cinq mois par année, si l'on ajoute à ce phénomène des mortes-saisons, les pertes de temps dues à la température, au changement de chantier, aux retards d'ordre technique.

Y a-t-il un moyen de faire disparaître le caractère saisonnier de l'industrie de la construction? Nous ne le croyons pas. Il y a un an, le Builders' Exchange tenait au Board of Trade une réunion à laquelle nous avions l'honneur d'assister, pour étudier la possibilité de répandre sur un plus grand nombre de mois les activités de la construction. Les patrons y regagneraient en ayant une main-d'œuvre abondante qu'ils n'ont pas aux mois d'activité et en obtenant douze mois par année un profit sur les machineries et outillages nécessaires à l'entrepreneur; les architectes pourraient, avec moins de hâte au printemps, préparer mieux les plans des édifices à construire; les ouvriers, de leur côté, auraient un travail permanent; les fournisseurs enfin auraient moins de misère à satisfaire aux besoins pressants de leur clientèle durant les mois d'été.

Tous les représentants intéressés se déclarèrent donc fortement en faveur d'une construction dont l'activité se porterait sur tous les mois de l'année. Entrepreneurs, architectes fournisseurs et ouvriers se prononcèrent en faveur d'un changement. Les ouvriers déclarèrent que,

pour eux, ils étaient bien favorables à un travail permanent dans les métiers de la construction: le salaire serait constant et le niveau de vie de l'ouvrier en serait relevé: « Nous n'avons, dirent-ils en conclusion, aucune influence sur la situation; il en dépend des entrepreneurs. »

Les entrepreneurs de rétorquer: « Nous serions heureux de commencer nos travaux plus tôt, mais les architectes nous demandent des soumissions trop tard. »

Et les architectes de répondre: « Ce n'est pas notre faute; que ceux qui font construire nous demandent leurs plans et devis à l'automne ou au cours de l'hiver, et nous serons prêts à recevoir les soumissions au début du printemps. »

Le grand coupable est donc le propriétaire, celui qui fait construire quand ça fait son affaire et qui ne se soucie pas d'accommoder celui-ci ou celui-là. Il dira, sans trop mentir, qu'il ne peut faire construire en hiver, qu'il lui coûte cher de faire creuser un sol gelé, que des fondations faites trop à bonne heure le printemps sont exposées à manquer de solidité, qu'en somme son intérêt lui commande de faire construire en été. L'esprit social manque beaucoup à notre population. L'égoïsme et l'intérêt personnel sont les deux mobiles qui guident les gens d'affaires. Il reste donc que le climat de notre pays est la cause du chômage saisonnier des métiers de la construction.

Les différents représentants des corps publics, convoqués sous l'égide du Builders' Exchange, exprimèrent le vœu que le public qui fait construire se hâte de faire faire les plans et devis dans le courant de l'hiver, afin que les activités de la construction se fassent sentir dès les débuts de la belle saison. On demanda aux autorités fédérales, provinciales, municipales de faire exécuter leurs travaux autant que possible au cours de l'hiver, afin d'aider à la solution du chômage durant cette saison

et de diminuer la congestion de l'industrie de la construction au cours des mois d'été. Le problème, on le voit, est loin d'être résolu.

Quant au cas de l'industrie du vêtement et de la chaussure, il se présente sous un autre aspect. La cause du chômage saisonnier ne réside pas dans la température, mais dans les caprices et les habitudes des gens. Les marchands de vêtements et de chaussures vous diront que les modes sortent deux fois par année: le printemps et l'automne. Ils vous diront aussi que leurs ventes sont très fortes aux alentours des fêtes de Pâques et de Noël. Ils règlent donc leurs achats d'après cette expérience. Les manufacturiers ne reçoivent à leur tour les commandes des marchands de gros que d'après les mêmes directives. Les ouvriers ne travaillent donc en définitive que d'après les caprices et les exigences du public consommateur. Pour mieux régler la production, il faudrait faire l'éducation de tout un public, ce qui n'est pas une petite affaire. Notre monde restera toujours avec ses défauts mignons, avec ses caprices, ses égoïsmes, son manque de sens social. Le devoir des bons citoyens est de travailler à diminuer ces défauts, à en adoucir les conséquences. Il incombe à ceux qui ont quelque influence sur les activités commerciales et industrielles de régler le plus sagement possible la production; c'est par des conférences entre manufacturiers et vendeurs de la même industrie qu'il y aurait moyen d'obtenir des résultats appréciables sur ce point. Les activités fébriles comme les dépressions profondes sont anormales dans l'industrie, comme dans toute autre ordre de choses. Ce qu'il faut, c'est un sage équilibre économique où producteurs et consommateurs s'entendent pour le triomphe du bien commun, pour le bonheur de toute la société.

L'OUVRIER DE NOS VILLES

SA CONDITION DE VIE
SES REVENUS ET SES DÉPENSES

Le chômage a une influence prépondérante sur les conditions de vie de nos ouvriers. La gêne, pour ne pas dire la misère, que connaissent les familles ouvrières, est la plupart du temps due au manque de travail. Il y a donc relation de cause à effet entre le chômage et la condition de vie de nos foyers ouvriers.

Bien des préjugés vont leur train contre nos travailleurs manuels aux prises avec le souci du pain quotidien. « Si l'ouvrier économisait, dit-on, il pourrait traverser sans difficultés les crises économiques les plus dures. » L'assertion a du vrai.

Certaines familles ouvrières n'ont pas l'esprit de l'épargne. On a dit avec raison qu'au cours de la guerre, un grand nombre de travailleurs manuels, recrutés parmi ceux qu'employait la fabrication des munitions, ont été prodigues de leurs salaires élevés. Malgré le coût élevé de la vie, malgré les perspectives d'une réaction terrible, beaucoup d'ouvriers, nous l'admettons, se sont procuré un confort qui ne correspondait pas toujours à leur capacité de gain. Mais pourquoi dauber sur le dos du travailleur, lorsque l'on épargne l'industriel, « le profiteur de la guerre », le « nouveau riche », qui s'est livré, on devra l'admettre, à une frénésie de prodigalités inconcevable, à un luxe inouï, provoquant et scandaleux ?

Par ailleurs cette prospérité apparente des travailleurs n'a eu qu'un temps. Les rajustements économiques d'après guerre leur ont dessillé les yeux et plusieurs regrettent les bombances de naguère, ce qu'on ne pour-

rait peut-être pas dire des nouveaux riches qui ont su accumuler des profits suffisants pour écarter l'inquiétude des tristes lendemains.

Les temps prospères ont passé. On n'en avait guère connu de semblables; on n'en connaîtra sans doute plus.

Nos considérations doivent porter sur des conditions économiques normales. L'épargne était facile au cours de la guerre pour les ouvriers de munition et les travailleurs grassement payés. Aujourd'hui, l'épargne est difficile pour quelques-uns; elle est impossible pour beaucoup d'autres.

L'ouvrier de nos villes est d'ordinaire un homme honnête et laborieux. Il est excellent catholique et, au point de vue social, d'idée plutôt conservatrice.

Son niveau de vie est excellent quand le travail ne manque pas. Il s'habille bien. La femme reste généralement au logis, mais garçons et filles sont à l'usine, au magasin ou dans un bureau. A l'âge de 16 ans, les enfants doivent ou entrer en apprentissage ou travailler à la journée. Il faut faire exception évidemment pour les familles privilégiées qui peuvent pousser l'instruction de leurs enfants à un degré plus élevé.

Il y a peu d'économie. Le père de famille n'en peut pratiquement pas faire. Son salaire, nous le verrons plus loin, est à peine suffisant pour faire face aux dépenses essentielles de la maison. Les enfants, gagnant eux-mêmes quelque argent, deviennent fiers et indépendants. Ils paient bien souvent une pension réduite à la maison et ils brûlent le reste de leur salaire en habits, théâtres, cigarettes, etc. Nous pouvons dire que 80 pour cent de notre classe ouvrière n'a aucune avance sérieuse pour traverser les temps de maladie ou de chômage. Et nous ne parlons pas sans savoir. La situation que nous occupons nous met en contact journalier avec les travailleurs et nos enquêtes nous ont prouvé que la presque

totalité des ouvriers reposent sur leur paye hebdomadaire ou bi-mensuelle pour faire face aux nécessités de la vie.

La situation de nos familles ouvrières est donc loin d'être rose. Nous ferons remarquer que nous ne parlons que d'un point de vue général. Il y a des ouvriers, dans toutes les lignes de métier, qui vivent dans une grande aisance, qui se procurent même un peu de luxe, mais leur position n'a certes pas toujours été telle. Ce n'est que par une économie très rigide qu'ils ont pu, par exemple, accumuler assez d'argent pour devenir propriétaires; il se peut aussi que quelques travailleurs aient fait d'heureuses spéculations sur l'achat ou la vente de terrains, mais ils sont plutôt rares.

La généralité des travailleurs — et nous pouvons l'assurer sans crainte — n'ont pas ou n'ont que très peu d'avances pour affronter les difficultés imprévues de la maladie et du chômage. Se rappelle-t-on les hivers de 1921 et 1922 où le travail a été si peu abondant, où l'on disait qu'à Montréal il y avait 30,000 chômeurs authentiques? Un grand nombre de foyers ouvriers ont vécu dans la gêne ou la misère. La Saint-Vincent de Paul pourrait nous donner de précieuses statistiques là-dessus, encore qu'elle ne couvre qu'une partie des cas. Les marchands-épiciers et les marchands-bouchers pourraient nous dire que durant ces années pénibles, ils ont fait un crédit considérable à la classe ouvrière; le pouvoir d'achat de celle-ci était réduit à sa plus simple expression.

De pareilles crises, dues à la guerre et à ses suites, ne se renouvellent pas tous les dix ans, et c'est heureux. Mais il reste dans la vérité que la population ouvrière de nos cités vit dans la gêne et à la semaine.

Faisons un petit calcul. Comment un ouvrier peut-il gagner de salaire au cours d'une année normale de travail? Il faut évidemment tenir compte de bien des facteurs

pour faire l'évaluation de ce salaire: compétence de l'ouvrier, nature du métier, taux des salaires, etc. Nous parlons ici pour la ville de Montréal seulement; nous n'avons pas le temps de faire enquête dans les autres centres de notre province, mais nous croyons que le chiffre moyen du salaire serait inférieur.

Procédons par catégories de métier et d'industrie:

	Salaire à l'heure ou à la semaine	Durée moyenne du travail	Salaire annuel
Industrie de la construction:			
Menuisiers65	9 mois	\$1,200.00
Plombiers75	10 »	1,500.00
Peintres60	8 »	960.00
Briquetiers	1.00	7 »	1,400.00
Plâtriers90	10 »	1,800.00
Ferblantiers65	10 »	1,310.00
Électriciens70	9 »	1,260.00
Manœuvres45	10 »	910.00
Journaliers (même hors la construction)35	10 »	820.00
Industrie de l'imprimerie:			
Compositeurs à la main et à la machine	\$36.00	11 mois	\$1,728.00
Pressiers	36.00	11 »	1,728.00
Relieurs	36.00	11 »	1,728.00
Photograpeurs	44.00	12 »	2,300.00
Industrie textile:			
Hommes40	12 mois	\$1,100.00
Femmes25	12 »	700.00
Industrie métallurgique:			
Machinistes70	11 mois	\$1,540.00
Travailleurs en fer50	10 »	1,000.00
Mouleurs80	9 »	1,400.00
Employés de bureau et de magasin			
	\$25.00	12 mois	\$1,300.00

Nous pourrions allonger cette liste en étendant nos calculs moyens à toutes les industries; il n'est pas nécessaire. On admettra que ce tableau couvre la majorité des travailleurs de nos villes canadiennes. Les revenus de nos ouvriers ne sont pas les mêmes, mais leurs dépenses devraient normalement s'équivaloir dans une situation identique: même nombre d'enfants, même condition de vie, suppression des dépenses inutiles provenant des amusements frivoles, boissons, luxe du vêtement, etc. Le revenu moyen des salariés (au-dessus de 21 ans), à Montréal du moins, peut atteindre à \$1,300. par année. Encore une fois, que l'on tienne bien compte que nous demeurons dans le domaine général des moyennes difficiles à prendre. Il y a des ouvriers chanceux, ayant la compétence et l'initiative nécessaires, pour trouver des positions de contremaître fort lucratives, positions dont le salaire peut atteindre par année à \$3,000; il y a par contre des travailleurs malheureux, maladifs, timides, moins doués, qui n'atteignent tout au plus qu'un revenu de \$400.

Il est aussi un autre aspect de la situation que nous devons signaler. Nous avons indiqué que garçons et filles d'un même foyer travaillent souvent à l'usine, au magasin ou dans un bureau. Il se peut que dans le cas où trois enfants apportent leur salaire au père de famille, le revenu brut au foyer atteigne même à \$4,000 par année. Ce sont les familles à l'aise. Elles sont plutôt rares. Au surplus, le chiffre des dépenses familiales dans ce cas est fort considérable et il arrive en pratique qu'on rejoint tout juste les deux bouts. En temps de crise et de chômage, la misère y est profonde et les sacrifices y sont grands. Le malheur est qu'en pratique garçons et filles s'émancipent de leurs parents, conviennent d'une pension de \$6.00 à \$8.00 par semaine et dépensent le reste de leur salaire en toilette, théâtre, cigarettes, etc. La

situation du père de famille qui fait travailler ses filles à l'usine n'est pas normale. Le chef de famille devrait gagner un salaire suffisant pour voir à l'entretien de sa famille. A tout événement, notre situation économique ne permet pas de faire mieux.

Que dire de la position du vrai chef de famille, qui a six, sept ou huit enfants en bas âge et qui doit reposer sur son seul gain personnel pour équilibrer le budget ? Et ces chefs de famille sont nombreux, très nombreux même.

Il est intéressant de calculer les revenus de l'ouvrier, mais ce l'est autant, sinon plus, de vérifier ses dépenses. On pourra voir si ce qu'on dit des ouvriers, qu'ils gagnent de bien gros salaires, qu'ils mettent de l'argent de côté, qu'ils sont « aux petits oiseaux », est bien vrai.

Quelles sont les dépenses moyennes d'une famille de cinq personnes ?

Le Département du travail nous dit que le coût moyen du budget familial hebdomadaire de vingt-neuf aliments de consommation générale était de \$10.65 au commencement d'octobre.

Partons de ce point et continuons notre calcul en ajoutant modérément les dépenses nécessaires d'une famille composée du père, de la mère et de trois enfants. Nous parlons pour Montréal et notre calcul s'étend à toute une année.

Alimentation	\$ 553.80
Loyer (\$20 par mois)	240.00
Chauffage	75.00
Gaz et éclairage	50.00
Vêtements, sous-vêtements, lingerie, chaussures	300.00
Médecin et pharmacie	50.00
Assurances	100.00
Divers (taxes, tramways, ameublements) etc.	300.00
	<hr/>
	\$1,668.80

Nous avons vu plus haut que le salaire moyen de l'ouvrier atteignait tout au plus \$1,300. par année. Il y a donc un écart de près de \$400. entre ses revenus et ses dépenses. Est-ce à dire que les ouvriers en général s'endettent annuellement de \$400.? Plusieurs sont certes dans l'obligation de constater un plus gros déficit, si la famille est très nombreuse et si la maladie ou un chômage trop prolongé les assaille. Ce qui se fait en pratique, c'est que l'ouvrier coupe sur ses dépenses nécessaires. Il rogne sur l'item alimentation, sur l'item vêtements, sur l'item divers, etc. L'ouvrier et son épouse sont obligés de s'astreindre à des privations pénibles pour balancer le budget familial.

On est donc en droit de conclure que la situation des travailleurs est loin d'être rose au point de vue économique. Les cultivateurs ou les fils de cultivateur qui auraient la tentation de venir s'établir en ville feront bien d'y réfléchir deux fois avant de mettre leur projet à exécution. Ce n'est pas le moyen de hausser le taux général du salaire ou le revenu de l'ouvrier que d'aller accroître la main-d'œuvre et de provoquer une augmentation considérable du chômage. L'agriculteur y gagnera à rester sur sa terre, à bien apprendre à la cultiver pour en tirer un revenu suffisant. Que l'appât trompeur du salaire élevé ne l'aveugle pas; s'il connaissait les misères dont souffre la classe ouvrière, il ne viendrait certes pas en accroître le contingent. Nous avons bien dit toute la vérité, ce semble, sur la situation; nous ne l'avons ni noircie, ni embellie. Nous sommes resté, autant que possible, dans le domaine général, allant même jusqu'à mettre dans nos statistiques, une teinte d'optimisme. Plusieurs ouvriers à qui nous avons soumis notre évaluation des revenus moyens du travailleur, ont trouvé que nous étions au-delà de la moyenne; nous maintenons nos chiffres. Quant au budget d'une famille

de cinq personnes que nous donnons plus haut, on pourra calculer d'après les besoins généraux des familles. On peut y couper, mais en faisant éprouver de la gêne aux membres de la famille. D'après nos estimations et nos enquêtes, une famille de cinq personnes ne peut vivre convenablement à moins d'un revenu annuel de \$1,600, que ce revenu provienne du salaire du père seulement ou du salaire du père et de celui de ses enfants, qu'il provienne de la location de chambres non utilisées ou de toutes autres sources honnêtes. C'est là la vérité et toute la vérité.

LES REMÈDES AU CHÔMAGE

Étudier les remèdes au chômage, c'est étudier les moyens d'en faire disparaître ou d'en atténuer les causes. Nous avons noté, au début de cette étude, quelques-unes des causes du chômage: causes d'ordre général et causes particulières à telle ou telle industrie; nous y revenons brièvement.

1° Il est certain que le règlement des difficultés politiques européennes, telles que la question des réparations et la stabilisation des changes étrangers, auraient une répercussion étonnante sur les activités de notre commerce, de notre agriculture et de notre industrie; notre pays connaîtrait une belle prospérité qui le consolerait certes des crises récentes que nous avons traversées. Évidemment, on n'attend pas de nous que nous puissions suggérer une solution aux épineux problèmes de l'Europe, alors que les diplomates les plus au fait de la chose publique s'embrouillent et y trouvent leur échec. Qu'il nous soit permis toutefois de joindre notre faible voix

aux publicistes catholiques de bonne souche qui attendent de l'Église la solution réelle des difficultés internationales. Le Souverain Pontife a élevé la voix sans être entendu; la rappel à la pratique des saintes vertus de justice et de charité demeure sans écho et c'est pourtant bien là que réside le remède. Les troubles politiques d'ordre international sont un peu comme les troubles entre le capital et le travail. Au lieu de deux classes aux prises l'une contre l'autre, nous avons deux ou plusieurs peuples en lutte. Si la justice et la charité chrétiennes savent régler le premier conflit, comment ces saintes vertus ne peuvent-elles pas remédier aux différends entre les peuples qui sont souvent moins âpres et moins difficiles que les différends entre le capital et le travail ?

2° La concurrence étrangère est une cause sérieuse de chômage; l'amoindrir serait donc un remède. Le remède qui semble le plus pratique est l'augmentation des barrières tarifaires en faveur de notre pays. Il faut voir à diminuer les importations et à augmenter de la sorte la fabrication au Canada par des ouvriers canadiens. Les faits que nous avons notés plus haut sur l'industrie de la chaussure, du textile, de la métallurgie, sont une preuve à l'appui de ce principe.

C'est M. C. Howard Smith, président de l'Association des Manufacturiers canadiens, qui écrivait récemment dans un de nos grands quotidiens ce qui suit: « Il existe un lien entre les statistiques du chômage et celles des importations. Durant l'année écoulée en octobre dernier, nous avons importé pour \$912,000,000 de marchandises, soit une plus-value de \$172,000,000 sur 1922. Nos importations des États-Unis, seules, accusent une augmentation de \$127,000,000, étant passées de \$493,000,000 à \$620,000 000. Nos importations du Royaume-Uni, favorisées par un tarif plus privilégié, se sont accrues de \$131,000,000 à \$155,000,000, soit un gain de \$24,000,000.

« Il est évident que quand la situation manufacturière est morne, les autres activités économiques s'en ressentent, même l'agriculture. Des fabriques existent dans la plupart des villes et villages du Québec, dont la prospérité rejaillit inévitablement sur les affaires en général. Lorsque ces usines donnent leur plein rendement et distribuent de bons gages, le commerce est florissant et les cultivateurs trouvent des débouchés faciles et rémunérateurs pour leurs produits. Au contraire, lorsque les industries en question se maintiennent difficilement ou sont obligées de suspendre leurs opérations, les salaires sont coupés ou réduits, la circulation monétaire est plus ou moins paralysée, les affaires sont maigres et nos fermiers, qui sont l'âme de la nation au point de vue économique, éprouvent mille difficultés à vendre le fruit de leur labour. Voilà qui est surtout vrai de la province de Québec où la majeure partie de la production agricole se consomme dans la province même au lieu d'être exportée. »

Nous faisons nôtres ces remarques de M. Smith.

Le tarif américain est plus élevé que le nôtre et c'est ce qui explique, dit encore M. Smith, la prospérité plus grande de ce pays.

La classe ouvrière doit donc être en faveur d'une politique de protection. Évidemment, il y faut de la circonspection. Il ne faudrait pas que les industries bénéficient d'un tarif de protection trop élevé et qu'elles s'en prévalent pour exploiter le consommateur canadien. C'est à nos hommes politiques qu'il appartient de faire une sage classification des industries à protéger et d'imposer un tarif qui s'harmonise avec les besoins de l'industrie et de l'agriculture et qui réponde aux nécessités du revenu national.

L'activité de nos industries canadiennes, accrue par un relèvement de tarif, solutionnerait partiellement le problème du chômage.

3° Nous ne reviendrons pas sur la réglementation de la production; cette réglementation requièrerait non seulement l'organisation parfaite des manufacturiers, des vendeurs intermédiaires et des travailleurs, mais une science profonde des besoins de la population. Le principe de la réglementation de la production pourrait s'appliquer avec de bons résultats dans l'industrie de la construction, afin de lui donner un caractère moins saisonnier et de répartir sur tout le cours de l'année ses activités. Il reste que ce principe sera toujours d'application fort difficile. Nous sommes en démocratie et l'industrie tient à sa liberté.

4° Plusieurs économistes américains voient avec raison dans la réduction des heures de travail une solution humanitaire du problème du chômage. Les industriels ont beaucoup combattu la semaine de quarante-huit heures, sous prétexte que la production de leurs ateliers se trouvait fort diminuée alors que leurs frais d'administration demeuraient pratiquement les mêmes. Il y a du vrai dans ce prétexte, mais équivaut-il en importance à la solution même partielle du problème du chômage et à un mieux-être considérable dont bénéficie le travailleur manuel à la suite d'un repos plus long de ses forces physiques? Nous ne le croyons pas. Il faut toujours distinguer entre une chose et l'abus qu'on en peut faire, entre le principe de la journée de travail raccourcie et de la journée de travail de six heures dans toutes les industries, ce qui serait un abus.

La journée de huit heures est généralement admise dans toutes les industries canadiennes. Si la journée de douze heures était en force, quel serait le résultat? Les employeurs se verraient dans l'obligation de congédier un tiers de leur personnel choisi parmi les moins compétents. Il est entendu dans l'hypothèse que le chiffre de production des employeurs resterait le même.

Les ouvriers canadiens en général y perdraient. Ils y perdraient en santé, en travail et en salaire.

Récemment, aux États-Unis, les grandes firmes de l'acier ont décidé d'abolir la journée de douze heures, pour lui substituer celle de huit heures. Les usines métallurgiques cessèrent de fonctionner par deux équipes d'hommes travaillant douze heures; il y eut trois équipes d'ouvriers travaillant chacune huit heures. La résultante a été que l'industrie de l'acier a été obligée d'employer 25,000 hommes de plus et d'accroître les salaires de 20%. Le résultat n'est-il pas heureux ?

5° L'organisation scientifique du placement a été l'un des remèdes au chômage que l'on a appliqué avec le plus d'esprit de suite et le plus de succès. Chaque pays aujourd'hui a ses bureaux de placement; chaque syndicat ouvrier s'occupe de procurer du travail à ses adhérents. Il est nécessaire en effet qu'il y ait une bourse du travail où les demandes de main-d'œuvre et les offres de travail se rencontrent. Il y a toujours un fort pourcentage de patrons qui ont besoin de main-d'œuvre et ne la peuvent se procurer qu'après de longues recherches. Notre service de placement au Canada est excellent. Les bureaux de placement provinciaux font de la bonne besogne; il y a certes des lacunes, mais quelle institution humaine n'a pas les siennes ? Par ailleurs, les syndicats ouvriers ont dans leur sein un service de placement souvent très actif. Les placements opérés par les syndicats ouvriers sont plus avantageux pour le patron comme pour l'ouvrier que les placements relevant des bureaux provinciaux. En effet, les syndicats ouvriers connaissent leurs membres et ne donnent aux patrons que des hommes réputés compétents; les bureaux de placement ne s'inquiètent guère de la compétence des ouvriers; ils doivent se fier au rapport du chômeur. De là avantage pour le patron d'utiliser le service syndical de pla-

cement. Par ailleurs, les syndicats ouvriers ne placent leurs membres qu'à un taux de salaire raisonnable; au contraire, les bureaux de placement publics offrent la main-d'œuvre à n'importe quel prix, c'est-à-dire au prix que le patron veut payer. De là, pour le travailleur, le grand avantage de trouver un emploi par l'intermédiaire du syndicat ouvrier.

6° La diminution de l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie serait un remède fort efficace contre le chômage des pères de famille. Dans certaines industries, telles que l'imprimerie, le textile, la confection, la chaussure, etc... il y a certes un abus dans l'emploi des femmes et des enfants. Que de pères de famille seraient heureux de gagner le salaire de certaines femmes ou même de jeunes garçons travaillant dans l'industrie. Il faut à tout prix que nos législateurs s'occupent de protéger le travailleur sur ce point, non seulement le travailleur, mais bien plus, la femme et l'enfant. Il est des industries où nos jeunes filles, les mères de demain, s'étiolent et ruinent définitivement une santé déjà affaiblie. Que d'enfants, par ailleurs, cherchent à tromper les compagnies qui les embauchent sur leur âge et leur savoir? Il serait mieux pour ces enfants de quatorze à quinze ans de fréquenter les classes et d'attendre que leurs forces physiques soient plus développées avant de s'assujettir aux travaux épuisants de l'usine. Il faut, pour supprimer cet emploi abusif de la main-d'œuvre des enfants, le concours des gouvernants, celui des parents et des employeurs. Par malheur, nos grands chefs d'industrie recherchent avant tout la main-d'œuvre à bon marché. Réussissant mieux à faire accepter des salaires de famine aux femmes et aux enfants, ils emploient ceux-ci de préférence. Beaucoup de travaux ne devraient être faits que par des hommes. De jour en jour, avec les progrès de l'industrie, la femme et l'en-

fant envahissent le marché du travail. Conséquence: chômage des pères de famille, avilissement des salaires, ruine de la race. Réagissons donc le plus possible en imposant à l'industrie, par une législation plus sévère, des restrictions nombreuses sur l'emploi de la femme et de l'enfant à l'usine.

7° Si les industriels canadiens ont à faire face à l'âpre concurrence des industriels d'autres pays, les ouvriers canadiens ont eux aussi à souffrir de la concurrence des ouvriers qui nous viennent de l'étranger. Nous touchons à la question d'immigration. Autant les compagnies de navigation et de transport et les industriels se sont montrés favorables à l'immigration, autant les organisations ouvrières, quelle que soit leur dénomination, ont montré d'acharnement à s'opposer à ce déversement de main-d'œuvre étrangère qui, d'après elles, accroît le chômage des ouvriers de ville sans aider pratiquement les agriculteurs.

Voici le texte de la résolution adoptée par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, à son congrès de Québec (août 1923):

« Considérant qu'il se consacre de grands efforts pour nous amener une immigration intense;

« Considérant qu'il est d'expérience que tout mouvement d'immigration établi en dehors d'un choix judicieux des candidats augmente le chômage, déprécie les salaires, nuit aux ouvriers du pays qui doivent chômer pendant que les nouveaux arrivés les remplacent;

« Considérant en plus que la dernière grande campagne d'immigration ne nous a pas été profitable, en proportion des sacrifices consentis pour la soutenir, et qu'au contraire, elle a fourni de très nombreux sujets à nos hôpitaux, à nos prisons et à nos asiles d'aliénés;

« Considérant surtout que le pays souffre d'un mouvement très sérieux d'émigration de ses enfants vers les

États-Unis, et, qu'à tous les points de vue, il est préférable de garder les fils du sol que de faire venir des étrangers qui ne connaissent rien de notre histoire et n'ont ni notre idéal ni nos aspirations;

« Il est résolu que ce Congrès proteste énergiquement contre l'immigration intense que l'on poursuit, et particulièrement contre le projet qui la veut faire plus vigoureuse. Il demande instamment aux autorités fédérales de ne faire venir que ceux qui peuvent prendre racine chez nous et que les besoins de notre pays réclament. Il leur demande encore plus fortement, et avant cela, de mettre toutes leurs énergies à l'encouragement des fils du sol et pour cause, de consacrer à leurs secours les sommes qu'elles ont l'intention de verser dans la caisse de l'immigration. »

Le Conseil des métiers et du travail du Canada, qui représente les unions internationales dans notre pays, a adopté dans ses congrès annuels des résolutions dans ce sens. L'unanimité se fait donc dans les organisations ouvrières, sur ce point important.

Une sage politique d'immigration est donc un remède au chômage. Il faut à tout prix que nos gouvernements proportionnent l'immigration à nos besoins et à notre capacité d'assimilation. On doit mettre de côté une naïveté coupable qui fait qu'on accepte comme valets de ferme ou agriculteurs sincères des ouvriers sans-travail de l'Angleterre et de l'Europe qui deviennent ici une charge pour l'État et des concurrents pour nos travailleurs canadiens.

8° Dans le même ordre d'idée, on doit déplorer le déversement des ouvriers de campagne dans nos villes. C'est une immigration locale qui fait grand dommage à la classe ouvrière des villes. Nous posons ici, par ailleurs, le problème très grave de la désertion des campagnes.

Deux catégories de travailleurs nous arrivent des campagnes: des ouvriers menuisiers, plombiers, peintres, employés de fabrique ou journaliers; des agriculteurs malheureux ou des fils de cultivateur dégoûtés des travaux du sol. Les deux catégories compliquent le problème du chômage, la deuxième plus que la première. Les ouvriers de métiers et de fabriques s'absorbent mieux que les agriculteurs. Ils commandent un salaire convenable en raison de leur expérience dans l'industrie; au contraire, les agriculteurs ou fils d'agriculteurs dont quelques-uns sont assez adroits, se donnent comme des ouvriers assez compétents et n'exigent que des salaires infimes, à 25 pour cent de rabais sur les salaires exigés par les ouvriers de ville. Les entrepreneurs retiendront de préférence les services de ces travailleurs de campagne dans le cas de travaux qui ne requièrent que peu d'expérience: ils y trouvent une économie substantielle, apparemment du moins. On voit le tort considérable causé aux ouvriers de ville, qui n'ont pas d'avance, contrairement aux travailleurs agricoles qui ont souvent des économies assez rondelettes. Les travailleurs venus de campagne ne sont pas habitués aux salaires élevés des villes et ils trouvent déjà bon de travailler à un salaire même très réduit.

La petite industrie de nos campagnes est en voie de disparaître; elle est un peu la cause que les ouvriers de campagne, par nécessité, sont obligés d'émigrer en ville. Ces gens-là ont le droit à la vie et il leur faut du travail. Ce qu'ils ne trouvent pas en campagne, ils viennent le chercher en ville. Ce sera toujours, dans les circonstances, un problème insoluble que d'empêcher leur migration dans les grandes villes.

On peut remédier à la migration des cultivateurs authentiques plus efficacement. Les agriculteurs, à moins de raison très grave, devraient demeurer sur leurs terres

ou se diriger sur des terres neuves. Nous n'avons pas ici à faire le procès de notre système d'agriculture ou de colonisation. C'est bien là toutefois que réside le mal. Un professeur de nos amis, enseignant dans une de nos écoles d'agriculture les plus renommées, nous disait récemment que les cultivateurs désertent la campagne parce qu'ils y crèvent, que la colonisation ne marche pas parce que les colons n'ont pas la protection et l'appui suffisants des autorités. Nous avons été étonné, par exemple, que des enquêtes sérieuses menées par des agronomes aient révélé que le revenu annuel moyen de nos cultivateurs dans la province de Québec était de \$350. Voici au meilleur de notre mémoire comment on a fait le calcul: Au compte des recettes, revenu brut des produits agricoles de toutes sortes. Au compte des dépenses: intérêt sur le capital investi, dépréciation des valeurs, paiement des salaires au taux de \$3.00 par jour (qu'il s'agisse de valets de ferme ou des garçons du cultivateur). Il reste en moyenne, après que le cultivateur a pourvu à la nourriture de sa famille à même les produits de sa ferme, une balance de \$350. On admettra que c'est peu. Les cultivateurs des localités environnantes des villes font un plus gros revenu, mais il s'agit en l'occurrence de la moyenne des revenus de tous les cultivateurs de la province.

C'est peut-être pour cela que l'on déserte les campagnes. Notre ami nous disait que le grand défaut des cultivateurs était le manque de science agricole et le manque de bonne méthode. Le remède à la situation est une collaboration plus intelligente des cultivateurs, des agronomes et des curés de paroisses agricoles. Il faut que nos cultivateurs sortent de l'ornière de la routine et que les agronomes, les curés de paroisses et le gouvernement les y aident.

Nous sommes un peu hors de notre sujet, mais dire les maux dont souffre l'agriculture, indiquer le remède que suggère un homme au courant de la situation, c'est contribuer à rendre l'agriculture plus prospère, à lui garder les bras dont elle a besoin, à empêcher la désertion des campagnes au détriment des villes, enfin à régler le problème du chômage.

Il n'y a pas du reste qu'un problème économique dans cette question de migration en masse vers les villes; il y a un problème moral très grave. Notre jeunesse agricole, moralement affaiblie par la désertion du sol qui est un déracinement de son âme et de son cœur des traditions les plus pures de la race, se contamine facilement au contact de nos grandes villes où le luxe, le plaisir et l'argent constituent l'idéal suprême d'un grand nombre. La foi catholique y perd; la vie religieuse de notre jeunesse s'attiédit au point de devenir nulle, et c'est pour le malheur de notre race et de la religion.



L'ASSURANCE-CHÔMAGE

SES PRINCIPES

SON APPLICATION EN EUROPE ET AU CANADA

Le chômage est un mal économique que l'on ne pourra jamais supprimer. L'application même intégrale des remèdes que nous avons indiqués ne pourrait apporter qu'une amélioration appréciable à la situation.

« Le système de l'industrie moderne ne peut fonctionner sans une marge de chômage, sans une réserve de main-d'œuvre », dit Charles Booth, dans son *Labour and Life in London*. L'expérience corrobore ce principe.

Il faut donc trouver un palliatif ou, si l'on veut, un remède indirect à la misère provoquée chez les ouvriers par le chômage. Ce remède, c'est l'indemnisation des chômeurs involontaires ou ce qui est mieux, l'assurance-chômage.

En principe, l'assurance-chômage est excellente. Elle est très morale et comme toute autre assurance sociale mérite l'appui de tous ceux qui s'intéressent au bien-être de la société. L'assurance-chômage diffère grandement des assurances-vie, assurances-maladie, pensions de vieil âge, assurances-feu, qui comportent des risques scientifiquement évalués. Il n'en est pas de même de l'assurance-chômage; il est difficile de faire une évaluation précise de ses obligations. Il est certain que l'ouvrier seul n'en peut payer les primes. Il lui faut *le secours* de l'État et *le secours* de l'industrie.

Le capital, le travail et l'État doivent donc, il semble, contribuer à alimenter le fonds d'assurance-chômage. Le chômage est un risque de l'industrie; pour que celle-ci fonctionne normalement, il lui faut une réserve de travailleurs qu'elle peut embaucher si le besoin s'en fait sentir; elle a donc l'obligation morale de soutenir partiellement cette main-d'œuvre qui a besoin de travail pour vivre et qui souvent n'en peut trouver malgré son vif désir et ses bonnes dispositions.

De leur côté, les ouvriers ont le devoir de se garantir des misères auxquelles les expose, eux et leurs familles, le chômage périodique. Quelle que soit leur compétence, quelle que soit leur chance d'emploi permanent, ils ont tout avantage, quand ce ne serait que par esprit de solidarité et de fraternité vis-à-vis leurs confrères de travail moins heureux, à organiser l'assurance-chômage qui les aidera à traverser les crises difficiles.

Jusqu'à quel point l'État doit-il intervenir dans l'assurance-chômage? Un principe d'ordre social dit

que le rôle de l'État est de protéger les citoyens et de promouvoir le bien commun. L'État ne doit se substituer à l'action des individus ou des corporations privées que lorsqu'il y a urgence de le faire. Par ailleurs, l'État a le devoir d'aider les bonnes initiatives, de seconder fortement les entreprises d'ordre public, et de favoriser même financièrement les institutions sociales ayant pour but le soulagement de la misère publique. D'accord avec ces principes, on est en droit de conclure que l'État a le devoir d'aider à l'organisation de l'assurance-chômage et de lui accorder les subsides nécessaires pour combler l'insuffisance de la mise de fonds du capital et du travail.

C'est donc dire que la caisse d'assurance-chômage doit provenir, pour être efficace et solvable, des cotisations proportionnées du capital, du travail et de l'État. L'assurance-chômage est bonne en principe. Est-elle d'application pratique? Allons aux faits.

L'INDEMNISATION DES CHÔMEURS EN EUROPE

L'Europe a toujours devancé l'Amérique en ce qui regarde les grandes initiatives sociales. Cela tient à ce que la situation économique de l'Europe est moins bonne que la nôtre et que les problèmes épineux posés par la question sociale y sont de solution plus difficile et plus pressante. La division des classes y est plus accentuée qu'en Amérique. Le paupérisme, cette plaie des pays industriels malades et livrés à l'individualisme égoïste et sans entrailles, y existe à l'état de permanence.

Les travailleurs européens, plus malheureux que les nôtres, ont donc songé avant nous à créer des organismes capables de les défendre: syndicats, coopératives, caisses d'assurance, etc.

Dès la fin du dix-neuvième siècle, les syndicats ouvriers organisent dans leur sein des caisses de chômage.

Sous la pression de l'opinion publique, les municipalités, les provinces, les gouvernements sont appelés à alimenter pour leur quote-part ces caisses d'assurance. Les progrès de l'industrie deviennent si considérables, les crises industrielles se montrent si aiguës, les revendications ouvrières s'affirment avec tant de force et d'âpreté que les systèmes d'assurance-chômage à base syndicale ou à base communale se modifient et prennent un caractère national. Les périodes d'après-guerre ont vu ces modifications profondes de l'assurance-chômage.

Les crises de chômage du début de la guerre et d'après l'armistice ont été, dans un grand nombre de pays, les moments où le principe même de l'indemnisation des chômeurs involontaires, considéré comme une nécessité d'ordre public, a poussé les racines les plus profondes.

Dans plusieurs pays où l'assurance-chômage n'existait pas ou n'existait que dans des limites insuffisantes, les gouvernements instituèrent de grands services d'allocations aux chômeurs, services alimentés même par les seuls fonds publics, mais nettement distincts des services d'assistance publique aux indigents et fondés sur l'idée de l'indemnisation.

Les gouvernements étaient justifiables dans de pareilles crises de prendre sur eux seuls d'indemniser les chômeurs involontaires. Les caisses alimentées par les contributions patronales et ouvrières étaient à sec ou trop faibles pour répondre aux demandes de subsides. Le principe, on le verra plus loin, reste toujours que les caisses de chômage nationales doivent tirer leurs revenus d'une triple source: de l'industrie, du travail et de l'État.

Parmi les services d'allocations en vigueur au cours de la crise d'après-guerre, notons: En France, le fonds de chômage national et les fonds de chômage municipaux

et départementaux, qui, bien que n'ayant plus actuellement qu'une activité ralentie à cause de la situation favorable du marché du travail dans ce pays, existent encore à l'état latent; en Grande-Bretagne, le *Out of Work Donation Scheme*; en Allemagne, l'*Erwerbslosenunterstützung*; en Italie, les allocations aux chômeurs instituées par le décret du 17 novembre 1918; en Belgique, le Comité national de secours; en Suisse, le Fonds de chômage fédéral; en Suède, en Tchécoslovaquie et ailleurs encore, des institutions analogues.

L'assurance obligatoire contre le chômage est instituée en Autriche et en Italie et projetée par le gouvernement allemand. En Grande-Bretagne et en Irlande, l'assurance obligatoire s'étend à l'ensemble des professions (soit 12 millions d'ouvriers) sauf à l'agriculture et au service domestique.

Malgré ces grands services d'indemnisation des sans-travail, la situation était tellement pénible au cours de la crise de 1921, qu'on dut en plusieurs pays organiser des caisses de secours complémentaires, telles que les *Uncovenanted Benefits* en Grande-Bretagne, le Fonds de crise en Belgique, des dispositions similaires en Hollande et en Italie.

Avec l'amélioration de la situation économique mondiale¹, ces systèmes d'indemnisation aux seuls frais de l'État disparaissent d'Europe; on retourne au fonctionnement normal des institutions d'assurance avec réduction ou même suppression de l'intervention complémentaire de l'État.

Voyons maintenant quels sont les plans d'assurance-chômage des pays d'Europe les plus avancés en cette matière:

1. La situation économique de l'Europe s'est beaucoup améliorée, si l'on accepte comme preuve de prospérité l'augmentation du volume de l'emploi. La *Revue internationale du travail*, de décembre 1923, a compilé les statistiques du chômage de plusieurs

EN ALLEMAGNE

Jusqu'à ces dernières années, l'Allemagne n'avait pas de caisse d'assurance-chômage nationale. Au cours de la crise d'après-guerre, on a dû accepter le principe de l'indemnisation des chômeurs exclusivement par l'État. Cette mesure n'est que provisoire. Le principe que nous avons énoncé plus haut, à savoir que la charge d'indem-

pays d'Europe et d'Amérique. Voici donc le pourcentage des chômeurs appartenant aux organisations ouvrières, à trois époques différentes:

ANNÉES ET FINS DE MOIS	Allemagne	Suède	Australie	Belgique	Canada	Danemark	Massachusetts	Pays-Bas	Angleterre
1913									
Mars	2.8	7.1	6.4	1.5	...	7.8	8.3	3.4	1.9
1922									
Mars	1.1	30.6	9.2	5.2	9.6	33.0	20.5	14.1	16.3
Septembre	0.8	15.2	9.6	1.4	2.8	10.7	3.8	9.0	14.6
1923									
Mars	5.6	19.9	7.2	0.8	6.8	16.0	6.0	13.7	12.3
Septembre.....	9.9	8.1	...	1.5	2.0	7.4	13.3	11.3

On voit par la statistique qu'il y a grande amélioration à la fin de 1923 par rapport à 1922; la marge est encore plus grande par rapport à 1921 (nous n'avons pas la statistique de 1921).

Voici maintenant la statistique fournie par la *Revue de la Fédération Internationale des unions de métiers d'Europe*. Il y avait en octobre dernier 3,211,197 chômeurs d'inscrits sur les différentes listes officielles des pays d'Europe. Voici dans le détail: France, 1,363 chômeurs, amélioration considérable; Belgique, 12,368, recrudescence d'activité industrielle; Hollande, 80,222, pas de changement; Italie, 231,590, amélioration; Pologne, 87,000; Danemark, 20,754; Norvège, 12,840; Suède, 11,009; Suisse, 22,840; Tchécoslovaquie, 300,000; Autriche, 77,922; Russie, 443,000 dans 52 villes (chômage des employés municipaux, des fonctionnaires civils, des ouvriers du vêtement); Allemagne, 660,788, situation allant de mal en pis; Grande-Bretagne, 1,249,500, amélioration (on y comptait en juin 1921, 2,045,000 chômeurs).

niser les chômeurs doit reposer sur les épaules de l'État, du capital et du travail, sera appliqué bientôt intégralement.

Une commission spéciale du Conseil d'État allemand a étudié le problème de l'assurance-chômage et a adopté les conclusions suivantes qui ont été soumises pour approbation au gouvernement fédéral. Le gouvernement est donc invité: 1° A hâter l'adoption par le Reichstag du projet de loi d'assurance obligatoire contre le chômage; 2° à favoriser le développement rapide de l'assurance productive, en tenant compte en particulier du problème de l'habitation; 3° à constituer des crédits suffisants pour l'exécution de toutes les mesures d'assistance productive; 4° à prendre toutes mesures utiles pour pallier à l'arrêt des entreprises.

Le projet de loi en question n'était pas encore adopté au 13 octobre 1923 (Cf. *Berliner Tageblatt*). Il porte que les charges de l'indemnisation devront être supportées à parts égales par les patrons, les ouvriers et les autorités publiques (États, pays, communes); la part contributive des ouvriers et des patrons à l'assurance-chômage a été fixée à une somme maxima égale, pour chaque année), à trois jours du salaire moyen dans la profession envisagée. Le projet initial comportait trois classes d'assurés, constituées d'après les risques du chômage dans les diverses professions; le Conseil économique fédéral a rétabli une classe unique, affirmant le principe que les plus petits risques doivent être solidaires des plus grands. Il y a exception toutefois pour les ouvriers agricoles et les domestiques qui constituent une classe à part. L'indemnité totale que peut toucher un chômeur, y compris les allocations pour charges de famille, ne peut dépasser 75 pour cent de son dernier salaire. A cause des incés-

santes variations du cours du papier-monnaie, les indemnités seront calculées sur la base du nombre-indice des denrées alimentaires et de l'habillement.

Les résolutions deux et trois touchent à l'assistance productive. On peut définir celle-ci: l'emploi des chômeurs à des travaux qui, bien que n'étant pas d'urgence, sont d'utilité publique. L'assistance productive est excellente: elle procure du travail et du pain aux chômeurs et, par ailleurs, les subsides votés se transforment en utilités économiques. C'est un peu le genre d'assistance qui a été adopté au Canada au cours des crises de chômage 1921-22.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette loi n'est encore qu'à l'état de projet. Le système d'indemnisation aux seuls frais des autorités publiques est temporairement en vigueur. Afin de tirer quelque avantage pour la nation des crédits dépensés pour le soulagement des sans-travail, le gouvernement allemand a décidé que le travail serait obligatoire pour les chômeurs: les adultes sont donc obligés maintenant d'exécuter, comme contre-prestation pour le secours qu'ils touchent, les travaux d'intérêt commun qui leur seront ordonnés; quant aux jeunes gens, ils sont tenus de suivre des cours pratiques de perfectionnement. Ces méthodes sont excellentes comme dérivatifs à la paresse qui pourrait se développer très vite avec de grasses allocations de chômage.

EN ANGLETERRE

La Grande-Bretagne a été le premier pays à organiser un système national d'assurance-chômage. L'assurance obligatoire contre le chômage y fut en effet introduite

par le *National Unemployment Act* en 1911, entré en vigueur le 15 juillet 1912. Les industries les plus exposées au chômage, telles que: bâtiment, constructions industrielle et navale, mécanique, fonderie, fabrication de véhicules, scierie, étaient alors les seules à bénéficier de la loi.

La loi de 1916 *National Insurance Act, Part II* étendait l'assurance à d'autres industries, en particulier à celles qui concouraient à la défense nationale: fabrique de munitions, industries chimiques, métallurgie, industrie du caoutchouc, du cuir, des matériaux de construction, et du bois. En 1916-17, on compte en Angleterre et en Irlande 3,632,000 assurés.

L'Unemployment Insurance Act voté en août 1920, consacra l'institution d'un système général d'assurance obligatoire qui étendit le bénéfice de l'assurance à la presque totalité de la population ouvrière britannique (soit environ 12 millions de salariés), à l'exclusion cependant des ouvriers agricoles, des domestiques, de classes déterminées de fonctionnaires de l'État ou des communes et de certaines catégories d'ouvriers que leur profession expose peu au chômage. Fut alors assujettie à l'assurance « toute personne âgée de seize ans au moins, employée en vertu d'un contrat de service ou d'apprentissage rémunéré et effectuant des travaux manuels, ou encore recevant une rémunération inférieure à 250 livres sterling par an ».

Dans l'été 1920, le fonds de réserve de l'assurance-chômage atteignait 22 millions de livres; il y avait eu peu de chômage au cours de la guerre et les finances de la caisse centrale de chômage étaient excellentes. La grande crise économique universelle se fit alors sentir. Des centaines de mille ouvriers perdirent leur position.

La caisse de réserve fut mise à sec et on dut, par un amendement à la loi, contracter un emprunt de 30 millions de livres. Cet emprunt était remboursable à même la future caisse d'assurance-chômage dont les fonds provenaient des contributions des industriels, des ouvriers et de l'État. En novembre 1921, les bénéficiaires d'indemnités normales ayant des personnes à leur charge reçurent en outre des allocations supplémentaires. Ces allocations spéciales, d'abord accordées pour une période de six mois, furent maintenues par la législation ultérieure. Le montant de l'allocation supplémentaire fut fixé à 5 shillings (un dollar) pour une femme ou un mari malade et à 1 shilling pour chaque enfant âgé de moins de quatorze ans. *L'Unemployment Insurance Act* de 1923 suspend ces indemnités supplémentaires pendant les saisons où le chômage est moins sévère.¹

1. L'apparition au pouvoir du gouvernement travailliste, en Angleterre, laisse prévoir l'application de remèdes à tendances réformistes contre le chômage. Il sera intéressant de suivre les initiatives nouvelles que ne manquera pas de prendre la nouvelle administration. Des dépêches en date du 9 février 1924, nous apprennent que le comité exécutif du Congrès des *Trade-Unions* et le comité des chômeurs vont inaugurer ensemble une grande campagne nationale en faveur de la charte des sans-travail. Cette charte qui comprend, dit-on, le minimum des demandes de l'ouvrier britannique pour la solution du problème du chômage contient les six propositions suivantes :

1° « Travail ou moyens de subsistance convenables pour tous les chômeurs ainsi qu'une augmentation des secours du gouvernement, et cela par l'entremise des syndicats; tout secours devra être complètement disjoint de l'administration de la loi relative aux pauvres;

2° « Mise à exécution immédiate des plans ministériels pour procurer de l'emploi afin que les sans-travail retournent à leur métier avec le salaire syndicaliste;

3° « Établissement d'ateliers d'État pour fournir les commodités requises par les départements administratifs;

4° « Diminution suffisante des heures de travail pour que les sans-travail puissent être employés comme les autres; la durée normale de la journée ou de la semaine de travail sera réglée suivant les besoins de l'industrie;

5° « Fondation de centres d'entraînement aux métiers pour les sans-travail et entretien convenable;

6° « Logements convenables à des prix à la portée des salariés. »

EN BELGIQUE

Il sera sans doute intéressant de savoir ce que la Belgique, pays si renommé pour ses initiatives sociales heureuses, a fait pour l'indemnisation de ses chômeurs involontaires.

Avant la guerre, il n'existait en Belgique que des caisses d'assurance indépendantes subventionnées par l'État. Ces caisses fonctionnèrent très bien jusqu'aux premiers mois de la guerre mais il est facile de comprendre qu'elles furent vite épuisées. L'assurance-chômage fut remplacée par l'assistance publique. En 1918, lors de l'armistice, 700,000 ménages bénéficiaient de cette assistance. En 1919, ce nombre tomba à 120,000. Le gouvernement décida alors de supprimer le fonds d'assistance publique et d'encourager la réorganisation des caisses mutuelles d'assurance-chômage. Ces encouragements étaient: 1° Le versement à ces caisses de subventions égales à la moitié des cotisations perçues par elles; 2° le paiement par l'État d'indemnités aux nouveaux membres frappés par le chômage avant la fin de l'année courante, c'est-à-dire avant d'avoir terminé le stage d'affiliation donnant droit aux indemnités de la caisse elle-même.

Les caisses d'assurance, grâce à cet appui vigoureux, devinrent vite florissantes. En septembre 1920, on comptait 118,000 affiliés aux caisses de chômage; en décembre 1920, leur nombre atteignait 545,000. Un an plus tard, il dépassait 750,000. En juillet 1923, il était de 646,000, alors qu'avant la guerre il ne dépassait guère 200,000. Au cours de la crise de 1921, le gouvernement dut aider aux caisses mutuelles de chômage dont les

revenus ne correspondaient plus aux demandes de bénéfiques. Ce fonds d'assistance prit le nom de Fonds de crise; il disparut en 1922. Toutefois, un projet de loi a été déposé pour maintenir ce fonds de crise qui à l'avenir ne sera plus seulement alimenté par l'État, mais aussi par les employeurs et les caisses d'assurance-chômage elles-mêmes.

Le système d'assurance-chômage belge a un caractère moins étatiste que le système anglais ou allemand. Il nous semble plus conforme aux principes de la doctrine sociale catholique, en respectant mieux les libertés locales tout en obtenant de la part de l'État un appui financier appréciable.

AU CANADA

CE QUI SE FAIT. — CE QUI PEUT SE FAIRE

Il serait intéressant d'analyser les plans d'assurance-chômage en vigueur dans d'autres pays d'Europe, mais les cadres trop restreints de cette brochure ne nous permettent pas d'étendre davantage nos enquêtes. Nous avons tout de même suffisamment établi, ce semble, que l'assurance-chômage n'avait en principe aucun caractère révolutionnaire et qu'elle était avantageusement applicable aux pays sans cesse menacés de crises économiques.

Le Canada s'industrialise de plus en plus; disons-le plutôt de l'Est canadien, car l'Ouest demeurera longtemps pays de grande agriculture.

Nous avons eu notre crise de chômage après l'armistice, crise qui devint très aiguë dans les hivers de 1921-22. Le pourcentage des chômeurs, membres d'organisations ouvrières, a dépassé le nombre 13; réellement, ce pour-

centage a dû atteindre 25. Nous n'avions pas de caisse d'assurance-chômage locale ou nationale. Nos sans-travail miséreux ne pouvaient donc attendre de secours que des institutions de charité ou de l'assistance publique organisée en toute hâte.

Le gouvernement fédéral comprit la gravité de la situation et il organisa un service d'aide financière aux chômeurs involontaires, d'après les principes suivants: 1° Le chômage est avant tout une responsabilité municipale; le gouvernement provincial se doit ensuite d'aider les municipalités surchargées; enfin le gouvernement fédéral, en cas de crise, a le devoir de fournir sa quote-part dans l'indemnisation des chômeurs involontaires. Le gouvernement fédéral s'engagea donc à rembourser le tiers des dépenses totales encourues par les municipalités pour le soulagement des victimes du chômage;

2° L'assistance peut être productive. Les municipalités supporteront le coût normal des constructions entreprises. Le gouvernement fédéral, la province et la municipalité concernée paieront chacun le tiers de l'excédent du coût normal. (Il coûte 10% plus cher de construire en hiver qu'en été; c'est ce qui explique cet excédent prévu dans le coût des constructions faites en hiver, alors que le chômage est plus intense.)

Le gouvernement fédéral commença à s'occuper du chômage en décembre 1920; il fit connaître son projet d'assistance des municipalités, basé sur les principes cités plus haut, le 14 décembre de cette année.

Dans l'automne 1921, le gouvernement fit parvenir aux municipalités intéressées un memorandum indiquant que les dispositifs de l'arrêté-en-conseil (C. P. 3831), demeuraient en vigueur. « Le gouvernement fédéral, disait la circulaire, a contribué, l'hiver dernier, d'un

tiers du montant dépensé par les municipalités en soulagement du chômage, la somme dépensée jusqu'à date dépassant \$700,000. En outre, \$1,300,000 ont été distribués par l'entremise du Département du rétablissement civil des soldats pour l'entretien des soldats infirmes et de leurs dépendants. »

Le gouvernement libéral qui succéda, en décembre 1921, au gouvernement unioniste, décida de continuer l'appui financier fédéral aux municipalités qui voudraient s'en prévaloir, jusqu'au 30 avril 1922.

Le 5 février 1923, le gouverneur-en-conseil adopta un rapport du comité du Conseil privé sur le chômage des vétérans de la grande guerre. La situation économique du pays étant devenue meilleure, les autorités fédérales décidèrent de ne plus contribuer à l'indemnisation des municipalités aux prises avec le chômage. Le décret portait toutefois que le gouvernement rembourserait le tiers des dépenses encourues par les organisations de secours s'occupant d'aider aux vétérans qui ne jouissaient pas de pension gouvernementale et qui, par ailleurs, ne pouvaient trouver de travail à cause de la diminution de leur habileté technique ou de leur endurance physique.

Le Canada n'a actuellement aucun décret en vigueur sur l'indemnisation des chômeurs involontaires. Les décrets que nous avons analysés plus haut restent latents et advienne une crise économique très aiguë, des dispositions analogues à celles prises au cours des hivers 1921-22 seront adoptées.

L'assistance aux sans-travail repose donc maintenant sur les municipalités qui n'ont aucune organisation déterminée pouvant faire face à une situation imprévue. Les sociétés charitables confessionnelles, telles que la

Saint-Vincent de Paul pour les catholiques et les sociétés de secours affiliées aux *Federated Charities* pour les protestants, voient aux cas de misère les plus urgents.¹

Est-il désirable que nous établissions au pays ou dans notre province des caisses d'assurance-chômage? Oui, d'après nous. La caisse d'assurance-chômage est une forme de l'épargne et elle mérite d'être encouragée. L'est du Canada est industriel et à mesure que nos centres urbains se développeront et que notre industrie s'accroîtra en puissance, le chômage apparaîtra plus régulier et plus aigu. Il faut y prévoir.

1. Le problème de l'indemnisation des chômeurs involontaires soulève une question bien débattue en certains milieux: celle de la charité. Les chômeurs disent: « Nous ne voulons pas de la charité; nous voulons du travail pour nos bras qui sont encore vigoureux; nous voulons gagner notre pain et non pas le mendier. » Ce sont de fières et justes paroles. Notre société moderne devrait, ce semble, donner du travail à ceux qui, étant sains de corps et d'esprit, veulent vivre du fruit de leur labeur. La civilisation moderne, qui est à base d'industrie et de finance, a fait faillite sur ce point comme sur bien d'autres. Elle a arraché les hommes de la culture du sol pour les agglomérer dans de grands centres industriels, où elle puise sa main-d'œuvre. C'est bien cette rupture d'équilibre entre l'agriculture et l'industrie qui complique le plus le problème du chômage, qui le rend insoluble.

Nos chômeurs exigent donc du travail. Si les entreprises privées ou l'État n'en ont pas pour les employer tous, il faut bien convenir qu'un groupe d'entre eux restera sans emploi. Ces chômeurs et leurs familles aux prises avec la misère ont besoin de vivre. Si un pays n'a pas d'assurance-chômage, qui verra à leur entretien? L'État seul, répond-t-on, en certains quartiers. C'est tenir dans le mépris et l'ignorance une vertu chrétienne admirable: la charité.

La pratique de la charité est un grand moyen de sanctification pour ceux à qui la fortune a souri. L'Église oblige les riches à donner leur superflu aux pauvres. Méconnaître l'excellence de la charité, est une erreur que réprouve la doctrine chrétienne.

L'État doit suppléer à l'insuffisance et à l'impuissance de la charité privée; il ne doit pas s'y substituer; au contraire, c'est un devoir pour lui de respecter l'autonomie des organisations charitables et de les aider d'une manière désintéressée. Quand la charité privée ne suffit pas, notamment dans certaines calamités extraordinaires, et dans ces douloureuses transitions auxquelles l'industrie est sujette, l'État doit accorder des secours avec les deniers publics dont il dispose. C'est surtout en faveur des victimes de l'ordre économique que l'État doit exercer cette fonction de justice sociale, car suivant la remarque du P. Liberatore, « la société ne peut nullement tolérer que, pendant qu'une partie de la population nage dans l'opulence, l'autre périsse dans la détresse » (Cf. *Principii*, p. 228).

Nous sommes toutefois en faveur d'un système de caisses de chômage syndicales. Les syndicats sont des cadres tout préparés pour le fonctionnement de ces caisses; pourquoi créer d'autres organismes? La surveillance des chômeurs « volontaires » s'y ferait mieux et le coût de l'administration de la caisse serait fort peu élevé. L'établissement des caisses de chômage solidifierait l'existence des organisations ouvrières, augmenterait le sens bien entendu de la solidarité de classe et protégerait enfin la famille ouvrière contre la misère inévitable en temps de chômage. Le gouvernement devrait accorder à ces caisses une subvention généreuse, égale à la moitié des cotisations perçues par elles; l'inspection de la comptabilité des caisses donnerait au gouvernement toutes garanties suffisantes. Il est bon que nos chefs d'organisations ouvrières se mettent résolument à l'étude de cette importante question de l'assurance-chômage, afin d'être prêts, au cas d'éventualité, à mettre en marche le rouage de ce nouveau service syndical.

CONCLUSION

Notre conclusion sera brève. Il faut admettre que le chômage existe maintenant à l'état de permanence. La vie des ouvriers des villes n'est pas facile. Même dans le cas où le travail est assez régulier, le revenu du chef de famille est inférieur aux dépenses raisonnables qu'il doit rencontrer. Il est sûr que son budget ne s'équilibre que par une économie rigide et même par des privations.

Qu'on cesse de dire que le salaire de l'ouvrier est trop

élevé, que celui-ci est extravagant dans ses revendications. Les industriels, les entrepreneurs, les capitalistes, les propriétaires doivent prendre la résolution de ne pas lésiner sur le salaire de l'ouvrier; c'est un devoir que leur commande la justice et que leur conseille l'équité.

Que les ouvriers s'organisent en syndicats de métier pour défendre leurs intérêts professionnels; qu'ils s'organisent surtout en syndicats catholiques et nationaux qui s'harmonisent avec leurs aspirations religieuses et nationales.

Qu'ils développent chez eux l'esprit d'économie et l'amour de l'épargne qui sont la protection des mauvais jours.

Que tous ceux qui ont quelque influence enrayerent l'exode de nos campagnes vers les villes. Pour cela, il faut que l'agriculture devienne plus payante et que la colonisation ne soit pas un attrape-nigaud. Notre clergé doit continuer de faire tout son possible pour enrayer cette désertion du sol. Le bien moral de notre peuple exige cet effort de sa part.

Que tous les citoyens influents développent dans leur esprit et leur cœur le sens social; qu'ils se rendent compte qu'ils vivent en société et que les petits et les humbles sont des frères qu'ils doivent aider et secourir.

Les caisses d'assurance-chômage, les subsides aux chômeurs, les sociétés de secours sont d'excellentes choses qui aident aux salariés déshérités, mais qui ne règlent pas la situation.

Il faut que notre industrie prospère, que notre agriculture s'améliore. Que ceux qui ont des capitaux ne les laissent pas dormir, mais les fassent circuler; qu'ils créent

des industries nouvelles répondant à nos besoins et donnant du pain à nos ouvriers.

Suivre ces conseils, c'est, en diminuant le chômage, assurer la prospérité du pays, éloigner l'esprit révolutionnaire et aider au maintien de la foi religieuse; c'est enfin assurer le bonheur de notre peuple.

Gérard TREMBLAY

Secrétaire général des Syndicats catholiques et nationaux

Janvier-février 1924

